

Information du service de santé publique de Groß-Gerau sur le thème de l'eau potable

"L'eau destinée à la consommation humaine doit être d'une qualité telle qu'il n'y ait pas lieu de craindre que sa consommation ou son utilisation ne porte atteinte à la santé humaine, notamment par des agents pathogènes". (Loi sur la protection contre les infections)

En Allemagne, l'eau potable fournie par les distributeurs d'eau est de très bonne qualité, bon marché et écologique.

L'eau du robinet est potable pour tout le monde, sans restriction.

Mais :

L'eau potable est un aliment périssable. Elle n'est pas stérile.

Si l'eau reste longtemps dans les conduites, des micro-organismes (par exemple des bactéries) peuvent se multiplier et il y a des interactions avec le matériau des conduites et la robinetterie. C'est pourquoi l'eau des canalisations doit être remplacée régulièrement.

Les micro-organismes potentiellement pathogènes les plus connus dans les installations d'eau potable sont les légionelles et *Pseudomonas aeruginosa*.

Les légionelles se multiplient à des températures comprises entre 25°C et 55°C, la croissance optimale se produisant à 45°C. À 40°C, le nombre de légionelles double en l'espace de quatre heures. Au-delà de 60°C, il ne faut pas s'attendre à une multiplication des légionelles ou à leur mort. À 70°C, elles meurent en quelques secondes.

Lors de la douche ou en cas de formation d'aérosols, les légionelles peuvent rendre l'homme malade en provoquant la fièvre de Pontiac ou une légionellose. La fièvre de Pontiac est comparable à une légère infection grippale, tandis que la légionellose est une forme grave de pneumonie qui est mortelle dans environ 10 % des cas.

C'est pourquoi la réglementation technique pour les grandes installations de production d'eau chaude exige une température minimale de 55°C dans toutes les parties de la distribution d'eau chaude (au moins 60°C à la sortie du ballon).

Dans les autres chauffe-eau, la température de 55°C doit également être respectée.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

Le matin, laissez l'eau s'écouler du robinet pendant environ 1 à 2 minutes, jusqu'à ce qu'elle soit vraiment froide. Vous pouvez utiliser cette eau comme eau pour les fleurs.

Ensuite seulement, buvez l'eau ou faites votre café ou votre thé avec.

Utilisez quotidiennement l'eau froide et l'eau chaude à tous les points de prélèvement.

L'eau de l'ensemble du système doit être remplacée régulièrement tous les trois jours, même au niveau de la baignoire ou des toilettes.

Si vous vous absentez plus d'une semaine, vous devriez, dans votre intérêt, demander à quelqu'un de rincer régulièrement les conduites d'eau. Ou alors, fermez le robinet principal et rincez ensuite très soigneusement toute l'installation (eau froide et chaude).

Si une douche n'a pas été utilisée pendant un certain temps, rincez d'abord soigneusement la conduite à l'eau froide et chaude pendant 2 à 3 minutes. Pour ce faire, placez la douchette dans la douche afin d'éviter la formation d'aérosols.

[Que se passe-t-il si je ne le fais pas ?](#)

La qualité de l'eau se détériore alors automatiquement dans la conduite.

Vous n'utilisez plus l'installation d'eau potable comme prévu et vous risquez que vous ou d'autres personnes tombent malades à cause de votre comportement.

[Thème actuel : les économies d'énergie](#)

La protection de la santé prime sur les économies d'énergie.

Il est donc interdit d'abaisser les températures du système d'eau chaude en dessous de 60°C ou 55°C pour des raisons d'économie d'énergie. Cela met votre santé en danger et favorise le développement de légionelles et d'autres bactéries. Il est également interdit d'abaisser et de remonter temporairement la température dans le cadre de ce que l'on appelle la commutation anti-légionellose.

Si l'installation domestique est exempte de légionelles et le reste grâce à une utilisation correcte, vous n'avez pas besoin de payer des mesures de suivi coûteuses.

Vous pouvez économiser de l'énergie en prenant des douches plus courtes, en fermant le robinet de temps en temps et en ne prélevant pas la vaisselle.

Le fait de ne pas utiliser de sèche-linge permet également d'économiser de l'énergie.

Le service d'hygiène de l'eau du ministère de la Santé se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous pouvez nous contacter de préférence par téléphone au 06152/989393 pendant les heures d'ouverture du Landratsamt ou par e-mail à Wasserhygiene@kreisgg.de.